

**LE PRÉSENT AVIS A UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS LÉGAUX,
VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.**

Jacinto Gomez Ovando et al c. Mountaire Farms Inc. et al.
United States District Court for the Eastern District of North Carolina,
Action civile n° 7:23-cv-00004-M-RJ

AVIS DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE LA CLASSE ET DE L'ACTION COLLECTIVE

A : <<EmployeeName>>
<<Address1>> <<Address2>>
<<City>>, <<State>> <<Zip>>

Re : Règlement des réclamations au nom des employés qui étaient employés par Mountaire Farms Inc. et Mountaire Farms of North Carolina Corp. ("Mountaire" ou "Défendeurs") dans les installations de transformation du poulet de Mountaire en Caroline du Nord en tant qu'employés non exemptés de la transformation du poulet, pour les salaires impayés allégués contre Mountaire.

Vos droits juridiques sont affectés, que vous agissiez ou non. Les options qui s'offrent à vous sont expliquées ci-dessous.

RÉSUMÉ DES DROITS ET OPTIONS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE CE RÈGLEMENT :	
SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE DEMANDE	<p>Pour recevoir un paiement au titre du règlement, vous devez remplir entièrement le formulaire de demande joint à cet avis et le renvoyer à l'administrateur du règlement comme indiqué. Vous serez lié par la renonciation aux réclamations au titre du Fair Labor Standards Act ("FLSA") et du North Carolina Wage and Hour Act ("NCWHA") expliquée ci-dessous et renoncerez au droit de poursuivre Mountaire et ses renonciataires séparément pour les réclamations couvertes par la renonciation.</p> <p>Vous devez renvoyer le formulaire de demande ci-joint au plus tard le Le October 1, 2025 pour recevoir un paiement au titre de ce règlement.</p>
NE RIEN FAIRE	<p>Si vous ne faites rien et ne renvoyez <i>pas</i> le formulaire de demande, vous <i>ne</i> recevrez <i>pas</i> de règlement, mais vous renoncerez à toute demande d'indemnisation au titre de la NCWHA. Toutefois, vous ne renoncerez pas à toute réclamation au titre de la FLSA. La seule exception à cette règle est le cas où vous avez déjà déposé un consentement à rejoindre le site <i>Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al</i>, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ affaire. Si vous avez déposé un consentement pour rejoindre le site <i>Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al</i>, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ, vous n'êtes pas tenu de soumettre un formulaire de demande d'indemnisation pour participer à ce règlement.</p>
S'EXCLURE DU RÈGLEMENT	<p>Si vous ne souhaitez pas participer au règlement, vous pouvez vous exclure en suivant les instructions de la section 14 ci-dessous. Si vous demandez l'exclusion, ne soumettez pas de formulaire de demande d'indemnisation.</p> <p>Seules les personnes qui s'excluent elles-mêmes conserveront le droit d'intenter une action en justice ou de déposer une plainte en vertu de la NCWHA à l'avenir. Les personnes qui demandent à être exclues ne renonceront à aucune réclamation de la NCWHA dans le cadre de ce règlement, mais ne recevront pas non plus de récompense monétaire dans le cadre du règlement.</p>
OBJET	<p>Si vous avez été employé par Mountaire dans l'une de ses usines de transformation de poulet de Caroline du Nord en tant qu'employé non exempté à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024, et que vous ne vous excluez pas en suivant les instructions de la section 14 ci-dessous, vous pouvez écrire à la Cour pour expliquer pourquoi vous vous opposez au règlement.</p>

Ces droits et options - et les délais pour les exercer - sont expliqués dans le présent avis.

INTRODUCTION

La Cour a approuvé à titre préliminaire une proposition de règlement dans cette affaire. Il s'agit d'un avis autorisé par la Cour. Il ne s'agit pas d'une sollicitation de la part d'un avocat.

Vous pouvez obtenir votre paiement estimé (si vous choisissez de participer) en contactant l'administrateur du règlement. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous. Les paiements au titre du règlement seront versés aux personnes qui auront soumis un formulaire de demande, si la Cour approuve le règlement et après la résolution des appels éventuels.

Vous avez reçu cet avis parce que les dossiers indiquent que vous avez été employé par Mountaire dans l'une de ses usines de transformation du poulet de Caroline du Nord en tant qu'employé non exonéré de la transformation du poulet à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Quel est l'objet de l'action en justice ?

Le 10 janvier 2023, Jacinto Gomez Ovando et Maria del Carmen Peralta Baeza (ensemble, les "plaignants désignés"), en leur nom et au nom d'autres employés prétendument dans la même situation, ont intenté une action en justice contre Mountaire, affirmant que Mountaire ne les avait pas payés pour toutes les heures travaillées et ne leur avait pas versé les salaires appropriés pour les heures supplémentaires, en violation présumée de la loi fédérale sur les normes de travail équitables ("FLSA") et de la loi sur le salaire et l'heure de travail de Caroline du Nord ("NCWHA"). Les plaignants allèguent en outre que certaines déductions salariales effectuées pour l'achat d'équipements de protection individuelle et de poulets étaient illégales.

Mountaire nie les allégations des plaignants nommés selon lesquelles elle aurait violé la FLSA ou la NCWHA, ou n'aurait pas payé correctement ses employés pour toutes les heures travaillées et les heures supplémentaires réclamées, et a en outre nié l'allégation des plaignants nommés selon laquelle elle est responsable envers les plaignants nommés, quelles que soient les circonstances. Sans admettre aucune responsabilité, Mountaire a accepté de régler ces réclamations afin d'éviter tout autre litige.

La Cour n'a pas tranché en faveur de l'une ou l'autre des parties dans cette affaire. Les parties ont toutefois proposé un règlement de cette affaire sans admettre de responsabilité ou d'acte répréhensible de quelque nature que ce soit, et la Cour a autorisé la notification de cette proposition de règlement aux personnes susceptibles d'y participer.

2. Qu'est-ce qu'une "action collective", qu'est-ce qu'une "class action" et qui est concerné ?

En vertu de la FLSA, si un tribunal décide qu'une affaire doit être traitée comme une "action collective", un groupe de personnes "en situation similaire" peut chercher à récupérer les salaires des heures supplémentaires non payées et les dommages-intérêts qui y sont liés. Dans le cadre d'une action collective, les personnes qui s'associent à l'action en justice en déposant des consentements à s'y joindre deviennent des parties demandereses. Ils sont parfois appelés "opt-in plaintiffs". Les personnes qui intentent l'action en justice, appelées "plaignants désignés", intentent l'action en leur nom propre et au nom d'autres personnes dont on pense qu'elles ont des revendications similaires et qui peuvent consentir à se joindre à l'action.

Ce type d'action collective "opt-in" diffère de la "class action", mieux connue, dans laquelle les participants ne doivent pas déposer un consentement écrit pour se joindre à l'action. Dans une action collective, les "plaignants nommés" intentent une action au nom de tous les individus d'un groupe défini ou d'une "classe". Si un tribunal décide que l'affaire doit être traitée comme une "action collective", toutes les personnes qui font partie du groupe défini deviennent automatiquement des "membres de l'action collective", à moins qu'elles ne déposent une requête écrite auprès du tribunal pour demander à être exclues. Dans les tribunaux fédéraux, ces types d'affaires sont parfois appelés "Rule 23 class actions".

Les plaignants désignés ici - Jacinto Gomez Ovando et Maria del Carmen Peralta Baeza - ont déposé ce dossier en tant qu'action collective au titre de la FLSA et en tant qu'action collective au titre de la loi de l'État de Caroline du Nord. L'action collective proposée en vertu de la FLSA inclurait tous les employés non exemptés de la transformation du

poulet employés par Mountaire dans l'une de ses usines de transformation du poulet de Caroline du Nord à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024 et qui choisissent de participer à cette affaire en déposant un consentement écrit auprès de la Cour. En outre, les plaignants ont cherché à intenter une action collective en vertu de la loi de l'État de Caroline du Nord au nom d'une classe de tous les employés non exemptés de la transformation du poulet employés par Mountaire dans l'une de ses installations de transformation du poulet de Caroline du Nord à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024.

Dans les deux types d'affaires, les plaignants désignés peuvent demander au tribunal de certifier l'affaire en tant que classe et/ou action collective. Si le tribunal accède à cette demande, le même tribunal résout les questions relatives à l'affaire pour tous les plaignants potentiels et les membres de la classe. Le tribunal de district des États-Unis pour le district oriental de Caroline du Nord est le tribunal chargé de cette proposition d'action collective et de recours collectif. Pour les besoins de ce règlement, la Cour a accordé la certification à la classe et à l'action collective des plaignants nommés à des fins de règlement uniquement et a autorisé l'envoi d'une notification aux membres éligibles de la classe/du collectif avant que la Cour ne décide d'accorder ou non l'approbation finale du règlement.

3. Qui est inclus dans la proposition de règlement ?

La Cour a certifié le collectif/la classe suivant(e), ce qui signifie que ces groupes pourront recevoir un paiement au titre du règlement, s'ils renvoient le formulaire de demande d'indemnisation ci-joint :

- a) **Membres du collectif FLSA:** Tous les employés non exemptés de la transformation du poulet employés par Mountaire dans l'une de ses usines de transformation du poulet de Caroline du Nord à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024.
- b) **Membres de la classe de règlement en vertu de l'article 23:** Tous les employés non exemptés de la transformation du poulet employés par Mountaire dans l'une de ses usines de transformation du poulet de Caroline du Nord à tout moment entre le 10 janvier 2020 et le 20 décembre 2024.

4. Dois-je soumettre un formulaire de demande d'indemnisation ?

Si vous êtes éligible pour participer au règlement et que vous souhaitez participer à ce règlement, vous devez soumettre le formulaire de réclamation ci-joint à l'administrateur du règlement par courrier américain, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le October 1, 2025.

Si vous avez précédemment soumis un formulaire de consentement à la participation dans l'affaire *Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al*, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ), il n'est pas nécessaire de soumettre un formulaire de demande d'indemnisation pour participer à ce règlement.

LES AVANTAGES LIÉS À LA LIQUIDATION - CE QUE VOUS OBTENEZ ET CE À QUOI VOUS RENONCEZ

5. Quels sont les avantages et les conditions du règlement ?

Les parties ont convenu d'un montant total de règlement de 7 260 000 \$ ("Montant brut du règlement") comprenant tous les salaires impayés allégués, les heures normales, la rémunération des heures supplémentaires, les dommages-intérêts liquidés, les intérêts, les honoraires des avocats du groupe, les coûts et les dépenses, les récompenses pour services rendus aux plaignants désignés, les coûts d'administration du règlement, ainsi que tous les autres paiements et coûts liés au règlement.

Il y aura une audience pour l'approbation finale du règlement (l'"audience d'approbation finale"). Si la Cour approuve le règlement et que vous soumettez un formulaire de réclamation dans les délais et en bonne et due forme, vous recevrez un paiement au titre du règlement. Si vous recevez un règlement, vous serez tenu de payer l'impôt sur le revenu dont vous êtes redevable à la suite de ce règlement.

Une fois que les frais d'avocat, les coûts et les dépenses approuvés par l'Avocat du Groupe, toute récompense de service approuvée pour les Plaignants Nommés, et les coûts d'administration du règlement sont payés à partir du Montant brut du règlement, le montant restant (le "Montant net du règlement") sera alloué à tous les Membres éligibles de la Classe de règlement avec le montant que chaque individu est en droit de recevoir sur la base de l'analyse par l'Avocat du Groupe des dossiers fournis par les Défendeurs ("Montants individuels du règlement putatif"). Chaque personne

éligible qui soumet dans les délais un formulaire de réclamation valide aura le droit de recevoir la part du Montant net du règlement qui lui est attribuée ("Paiements individuels du règlement"). Les paiements de règlement individuels ne seront distribués qu'aux personnes qui ont soumis un formulaire de demande valide dans les délais impartis. Le processus de distribution du règlement sera administré par un administrateur tiers indépendant approuvé et nommé par la Cour.

Si les personnes éligibles pour participer au règlement ne soumettent pas de formulaire de demande dans les délais (autres que celles qui ont déjà adhéré), la partie du règlement allouée à ces personnes ne sera pas versée, ce qui réduira le montant total du règlement. Tout montant non réclamé de la partie du règlement allouée à une personne qui s'exclut du règlement restera la propriété de Mountaire et ne sera pas inclus dans le paiement que Mountaire effectue à l'administrateur du règlement.

6. Quelles sont les réclamations auxquelles je renonce si je reste ou si je participe au règlement ?

Si vous participez au règlement et/ou ne demandez pas à être exclu du règlement, vous renoncerez à certaines réclamations.

Chaque membre de la Rule 23 Settlement Class qui ne s'exclut pas à temps du règlement, et indépendamment du fait qu'il soit également un demandeur et donc indépendamment du fait qu'il reçoive un montant de règlement individuel, libérera toutes les réclamations et causes d'action en matière de salaire et d'heures, qu'elles soient connues ou inconnues, en droit ou en équité, qu'elles découlent de la common law ou du droit fédéral, étatique et/ou local, d'une loi, d'une ordonnance, d'un règlement ou de toute autre source de droit, y compris la North Carolina Wage and Hour Act (loi sur le salaire et les heures de travail de Caroline du Nord), N.C. Gen. Stat. § 95-25.1, et seq. (le "North Carolina Wage Act"), mais pas le Fair Labor Standards Act, 29 U.S.C. § 201, et seq, que les Putative Rule 23 Settlement Class Members et les Putative FLSA Collective Members ont fait valoir dans l'Action, ou auraient pu faire valoir dans l'Action, contre les Parties déchargées, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations découlant de, dérivées de, ou liées aux faits et circonstances allégués dans la Plainte ou la Plainte amendée, et y compris toutes les réclamations, demandes, droits, responsabilités et/ou causes d'action de quelque nature et de quelque nature que ce soit en matière de salaire et d'heures de travail, et/ou causes d'action de quelque nature et description que ce soit pour les salaires, les primes, les commissions, les heures supplémentaires, les congés payés, les indemnités de départ, et tous les dommages, coûts, pénalités, dommages-intérêts liquidés, dommages-intérêts punitifs, intérêts, honoraires d'avocat, frais de justice, restitution, redressement équitable ou tout autre redressement lié à un prétendu manquement à l'obligation de payer tous les salaires ou autres compensations dus, ou d'enregistrer ou de créditer correctement les heures travaillées. Cela inclut spécifiquement toute réclamation pour des allégations injustes et/ou abusives (1) de non-paiement des salaires pour toutes les heures travaillées ; (2) de déductions de la rémunération et/ou des salaires ; (3) de non-paiement du salaire minimum ; (4) de non-paiement et/ou de calcul de la rémunération des heures supplémentaires ; (5) le défaut de paiement de toutes les sommes dues pour un travail effectué en violation d'un contrat exprès ou d'un accord de travail, d'un contrat implicite ou d'un assumpsit, ou en violation des doctrines du quantum meruit/de l'enrichissement injuste, de la fraude, de la fausse déclaration par négligence, de la préclusion équitable, de la préclusion promissoire ou de la conversion ; (7) le refus de fournir des avantages ou d'autres montants en vertu d'un plan, d'un programme, d'un arrangement ou d'un accord de rémunération ou d'avantages fondé sur un prétendu défaut de paiement de salaires, y compris, mais sans s'y limiter, de salaires minimaux ou d'heures supplémentaires ; et (8) les représailles pour s'être plaint de prétendues violations de toute loi sur le salaire et les heures de travail. Les décharges mentionnées dans ce paragraphe comprennent toutes les réclamations statutaires fédérales, étatiques et locales et les réclamations de droit commun relatives aux heures travaillées et aux salaires non payés, mais elles ne comprennent pas les réclamations fondées sur la FLSA ou toute autre réclamation qui ne peut pas faire l'objet d'une renonciation en tant que question de droit.

En plus de la renonciation ci-dessus, chaque membre collectif putatif de la FLSA qui soumet un formulaire de réclamation, et qui aura donc le droit de recevoir un montant de règlement individuel, renoncera également à toute réclamation et cause d'action en matière de salaires et d'heures, qu'elle soit connue ou inconnue, en droit ou en équité, en vertu de la Fair Labor Standards Act (loi sur les normes du travail équitables), 29 U.S.C. § 201, et seq, que les Putative Rule 23 Settlement Class Members et les Putative FLSA Collective Members ont fait valoir dans l'Action, ou auraient pu faire valoir dans l'Action, contre les Parties déchargées, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations découlant de, dérivées de, ou liées aux faits et circonstances allégués dans la Plainte ou la Plainte amendée, et y compris toutes les réclamations, demandes, droits, responsabilités et/ou causes d'action de quelque nature et de quelque nature que ce soit liées au salaire et à l'heure, et/ou causes d'action de quelque nature et description que ce soit pour les salaires,

les primes, les commissions, les heures supplémentaires, les congés payés, les indemnités de départ, et tous les dommages, coûts, pénalités, dommages-intérêts liquidés, dommages-intérêts punitifs, intérêts, honoraires d'avocat, frais de justice, restitution, réparation équitable ou toute autre réparation liée à un prétendu manquement à l'obligation de payer tous les salaires ou autres compensations dus, ou d'enregistrer ou de créditer correctement les heures travaillées. Ceci inclut spécifiquement toute réclamation en vertu de la FLSA pour des allégations injustes et/ou inappropriées (1) défaut de paiement des salaires pour toutes les heures travaillées ; (2) déductions de la rémunération et/ou des salaires ; (3) défaut de paiement du salaire minimum ; (4) défaut de calcul et/ou de paiement de la rémunération des heures supplémentaires ; (5) le défaut de paiement de toutes les sommes dues pour un travail effectué en violation d'un contrat exprès ou d'un accord de travail, d'un contrat implicite ou d'un assumpsit, ou en violation des doctrines du quantum meruit/de l'enrichissement injuste, de la fraude, de la fausse déclaration par négligence, de la préclusion équitable, de la préclusion promissoire ou de la conversion ; (7) le refus de fournir des avantages ou d'autres montants en vertu d'un plan, d'un programme, d'un arrangement ou d'un accord de rémunération ou d'avantages fondé sur un prétendu défaut de paiement de salaires, y compris, mais sans s'y limiter, de salaires minimaux ou d'heures supplémentaires ; et (8) les repréailles pour s'être plaint de prétendues violations de toute loi sur le salaire et les heures de travail. Les renonciations mentionnées dans ce paragraphe comprennent toutes les réclamations fondées sur la FLSA, à l'exclusion de toute autre réclamation à laquelle il n'est pas possible de renoncer en vertu de la loi.

AVOCATS DU GROUPE ET RÉMUNÉRATION DES AVOCATS DU GROUPE, DES PLAIGNANTS DÉSIGNÉS ET DES ADMINISTRATEURS DU RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL

7. Qui est le conseil de la classe ?

Pour les besoins du règlement, la Cour a désigné les avocats suivants comme avocats de la classe :

Gilda Adriana Hernandez, Esq.
Hannah B. Simmons, Esq.
Matthew S. Marlowe, Esq.
THE LAW OFFICES OF GILDA A. HERNANDEZ, PLLC
215 S. Academy Street
Cary, NC 27511
(919) 741-8693
ghernandez@gildahernandezlaw.com
hsimmons@gildahernandezlaw.com
mmarlowe@gildahernandezlaw.com
www.gildahernandezlaw.com

Vous pouvez contacter le conseil du groupe si vous avez des questions sur cette affaire. Vous n'avez pas besoin d'engager votre propre avocat, car l'avocat de la classe travaille en votre nom. Vous pouvez toutefois choisir d'engager votre propre avocat, mais vous devez le faire à vos propres frais.

8. Des honoraires, des frais et des dépenses d'avocat sont-ils demandés ?

Oui. Les avocats du groupe demanderont à la Cour d'approuver le paiement d'un tiers du montant brut du règlement (2 420 000,00 \$) pour les dédommager de leurs services dans cette affaire et pour couvrir les dépenses liées à ce litige. La Cour peut décider d'accorder une somme inférieure à ce montant. Le tribunal prendra une décision finale sur le caractère raisonnable de la demande des avocats de la classe lors de l'audience finale sur l'équité. Les honoraires, coûts et dépenses des avocats ne seront pas déduits de votre paiement de règlement individuel, mais votre part proportionnelle des honoraires des avocats vous sera attribuée en tant que revenu et déclarée sur un formulaire I.R.S. Form 1099-Misc. Les honoraires et les dépenses des avocats du groupe seront payés à partir du montant brut du règlement avant que votre paiement ne soit calculé.

9. Les plaignants désignés reçoivent-ils un paiement supplémentaire ?

Oui, si la Cour l'approuve. Chaque plaignant désigné demandera à la Cour d'approuver une récompense pour services rendus d'un montant de 15 000 \$ pour lui-même, en intentant cette action en son nom et au nom d'autres personnes supposées être dans une situation similaire, en reconnaissance de sa coopération et de ses contributions en tant que plaignant désigné et en fournissant aux défendeurs une décharge générale de toutes les réclamations qu'il pourrait avoir. La Cour peut refuser ce montant ou accorder un montant inférieur. La Cour prendra une décision finale sur le paiement

des services aux plaignants désignés lors de l'audience d'approbation finale. Les primes de service seront payées à partir du montant brut du règlement avant que votre paiement potentiel ne soit calculé.

10. Comment les dépenses de l'administrateur du règlement transactionnel sont-elles payées ?

Les frais d'administration de ce règlement seront prélevés sur le montant brut du règlement avant que votre paiement potentiel ne soit calculé.

OPTIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT - SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE DEMANDE

11. Comment puis-je obtenir un paiement ?

Pour recevoir un paiement au titre du règlement, vous devez remplir et signer le formulaire de réclamation dans les délais impartis et le renvoyer à l'administrateur du règlement par courrier américain dans l'enveloppe préaffranchie jointe à cet avis.

Pour être considérés comme opportuns, tous les formulaires complétés et renvoyés à l'administrateur du règlement par courrier américain doivent être envoyés au plus tard le October 1, 2025. le cachet de la poste faisant foi.

Si vous perdez, égarez ou avez besoin d'un autre formulaire de réclamation, vous pouvez contacter l'administrateur du règlement par téléphone au 1-(888) 330-3975 pour demander une nouvelle copie.

12. Combien puis-je m'attendre à recevoir ?

Si la Cour approuve le règlement, votre paiement sera calculé sur la base des dates d'emploi et d'autres données salariales fournies par Mountaire. Pour connaître le montant de votre règlement, veuillez contacter l'administrateur du règlement par téléphone au 1-(888) 330-3975.

Chaque paiement sera divisé en deux montants : 50 % seront affectés aux demandes de dommages-intérêts liés aux salaires et 50 % seront affectés aux demandes de dommages-intérêts liquidés et d'autres mesures de redressement. La part affectée aux réclamations déposées dans le cadre de ce procès pour des heures supplémentaires non payées et d'autres dommages liés au salaire sera soumise à toutes les déductions autorisées ou requises, comme s'il s'agissait d'un salaire versé dans le cadre d'un chèque de paie normal. La partie affectée aux créances salariales sera déclarée sur le formulaire W-2 de l'I.R.S. La partie affectée aux dommages-intérêts liquidés et à d'autres mesures de redressement sera déclarée en tant que revenu non salarial et inscrite sur le formulaire 1099 de l'I.R.S., le cas échéant.

13. Quand recevrai-je mon paiement ?

Si vous êtes éligible pour participer au règlement et que vous soumettez le formulaire de réclamation dans les délais et en bonne et due forme, vous recevrez un chèque de règlement environ 21 jours après la date d'entrée en vigueur du règlement, ou dès que possible par la suite. Toutefois, avant que le règlement ne prenne effet, les membres de la classe de règlement doivent avoir le temps de s'opposer au règlement ou de s'en retirer, la Cour doit tenir une audience pour examiner l'équité du règlement et accorder l'approbation finale du règlement, et tout appel de l'ordonnance de la Cour accordant l'approbation finale doit être résolu. Soyez patient.

Surveillez votre courrier pour recevoir un chèque et encaissez-le dès que vous le recevez. **Vous disposez de 180 jours à compter de l'émission du chèque pour l'encaisser. Le chèque est annulé après 180 jours.**

OPTIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT - S'EXCLURE DU RÈGLEMENT

14. Comment puis-je m'exclure du règlement ?

En tant que membre de la Rule 23 Settlement Class, si vous ne souhaitez pas participer au règlement, vous pouvez demander à vous exclure. Si vous décidez de vous exclure de ce règlement, vous ne pourrez pas vous y opposer. La date limite de retrait est fixée au October 1, 2025. Si vous avez déposé un consentement à la participation à la procédure *Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al*, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ, vous ne pouvez pas vous retirer de ce règlement. Cette date limite est définitive et les formulaires qui n'auront pas été envoyés avant la date limite, le cachet de la poste faisant foi, ne seront pas pris en compte. **SI VOUS VOUS EXCLUEZ DU RÈGLEMENT, VOUS NE RECEVREZ PAS DE PAIEMENT.**

Pour vous exclure, vous devez soumettre à l'administrateur du règlement une déclaration écrite indiquant expressément que vous souhaitez être exclu du règlement. Ces demandes d'exclusion doivent mentionner en tête de la déclaration "Demande d'exclusion du règlement dans l'affaire *Jacinto Gomez Ovando et al. c. Mountaire Farms, Inc. et al.*" N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre signature. Toutes les demandes écrites d'exclusion doivent être envoyées par courrier américain de première classe, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard à l'adresse suivante October 1, 2025 à l'adresse suivante

Jacinto Gomez Ovando et al c. Mountaire Farms, Inc. et al.
Administrateur du règlement
c/o CPT Group, Inc.
50 Corporate Park,
Irvine, CA 92606

Courriel : GomezOvandoNCChickenProcessingLawsuit@cptgroup.com

Site web : www.GomezOvandoNCChickenProcessingLawsuit.com

Vous ne pouvez pas vous exclure par téléphone ou par e-mail. Si vous n'incluez pas les informations requises dans votre demande d'exclusion ou si vous ne la soumettez pas dans les délais, vous resterez membre de la Rule 23 Settlement Class et serez lié par tout jugement définitif.

Si vous demandez l'exclusion dans les délais impartis, vous ne serez pas lié par la décision finale, et vous ne serez pas empêché de déposer ou de poursuivre toute réclamation individuelle que vous pourriez avoir à l'encontre de Mountaire en vertu de la NCWHA. Toutefois, les délais de prescription peuvent affecter séparément votre capacité à porter plainte contre Mountaire dans le cadre d'un nouveau procès.

S'OPPOSER AU RÈGLEMENT

15. Comment puis-je m'opposer ou dire à la Cour que je n'aime pas le règlement ?

Veillez noter que vous ne pouvez vous opposer au règlement que si vous ne demandez pas à être exclu du règlement. En tant que membre de la classe de règlement en vertu de l'article 23, vous pouvez vous opposer aux termes du règlement, à la demande de l'avocat de la classe pour les honoraires d'avocats, les coûts et les dépenses, et/ou à la demande du plaignant désigné pour une récompense pour services rendus. Si vous vous y opposez et que le règlement est approuvé, il vous sera interdit d'intenter votre propre action en justice individuelle en faisant valoir des réclamations liées aux questions ayant fait l'objet d'une décharge dans le cadre de ce règlement, et vous serez lié par le jugement définitif et la décharge, ainsi que par toutes les ordonnances rendues par la Cour. Si vous vous y opposez, vous pouvez, mais ce n'est pas obligatoire, engager un avocat pour vous représenter. Si vous engagez un avocat, vous devrez payer vos propres honoraires, frais et dépenses d'avocat.

Pour vous opposer, vous devez envoyer une déclaration à la Cour, à l'avocat de la classe et à l'avocat de Mountaire, en indiquant les raisons pour lesquelles vous vous opposez au règlement proposé. La partie supérieure de votre déclaration doit porter le nom et le numéro de l'affaire *Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al*, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ et doit inclure : votre nom, votre adresse et une déclaration détaillée de la base de chaque objection que vous faites. Vous devez indiquer si vous êtes représenté par un conseil distinct et, le cas échéant, le nom et l'adresse de ce conseil. **Vous devez envoyer des copies de l'objection à la Cour, à l'avocat de la classe et à l'avocat de Mountaire (adresses ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi, au plus tard à l'adresse suivante October 1, 2025:**

LA COUR

Greffier
U.S. District Court for the
District Est de la Caroline du Nord
Boîte postale 25670
Raleigh, NC 27611

AVOCAT DES PARTIES DÉFENDERESSES

Joshua Waxman
LITTLER MENDELSON, P.C.
815 Connecticut Avenue, NW, Suite 400
Washington, DC 20006-4046

Michael S. McIntosh
LITTLER MENDELSON, P.C.
1800 Tysons Blvd, Suite 500
Tysons Corner, VA 22102

Jerry H. Walters, Jr.
LITTLER MENDELSON, P.C.
620 South Tryon Street, Suite 950
Charlotte, NC 28202
Avocats des parties défenderesses

CONSEILLER DE CLASSE

Gilda A. Hernandez, Esq.
Hannah B. Simmons, Esq.
Matthew S. Marlowe, Esq.
**THE LAW OFFICES OF GILDA A.
HERNANDEZ, PLLC**
215 S. Academy Street
Cary, NC 27511
Avocats des plaignants

Si vous présentez une objection écrite dans les délais, vous pouvez (mais ce n'est pas obligatoire) vous présenter à l'audition sur l'équité, décrite à l'article 20, soit en personne, soit par l'intermédiaire de votre propre avocat.

Les membres de la classe de règlement en vertu de la règle 23 qui n'ont pas formulé d'objection dans les délais impartis seront réputés avoir renoncé au droit de formuler des objections et n'auront pas le droit de faire appel de l'approbation du règlement ou de s'exprimer lors de l'audience d'approbation finale.

La Cour peut prendre en considération toute objection déposée dans les délais. Cela ne signifie toutefois pas que la Cour prendra nécessairement des mesures sur la base d'une objection. Si la Cour examine et rejette votre objection, vous serez toujours lié par les termes du règlement et la renonciation aux réclamations décrits dans la section 6 ci-dessus.

16. En cas d'objection, dois-je soumettre un formulaire de réclamation ?

Cela dépend. Si vous avez l'intention de vous opposer au règlement, mais que vous souhaitez tout de même recevoir un paiement au titre du règlement, vous devez déposer dans les délais le formulaire de demande d'indemnisation décrit à la section 9 ci-dessus. Si la Cour approuve le règlement malgré vos objections et que vous n'avez pas déposé dans les délais le formulaire requis pour recevoir un paiement au titre du règlement, vous ne recevrez pas de paiement au titre du règlement (à moins que vous n'ayez préalablement déposé un consentement pour vous joindre à l'une des affaires).

17. Quelle est la différence entre une objection et une demande d'exclusion ?

Faire opposition, c'est dire à la Cour que quelque chose ne vous plaît pas dans le règlement. Vous ne pouvez vous y opposer que si vous restez dans le règlement. Si vous vous excluez du règlement, vous indiquez à la Cour que vous ne voulez pas en faire partie. Si vous demandez à être exclu du règlement, vous n'avez aucune raison de vous opposer au règlement, car l'affaire ne vous concerne plus.

OPTIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT - NE RIEN FAIRE

18. Que se passe-t-il si je ne fais rien ? Que se passe-t-il si je ne fais rien du tout ?

Vous avez le droit de ne rien faire. Toutefois, si vous ne faites rien et que vous n'avez pas déposé au préalable un consentement à l'adhésion à l'association *Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al*, CA No : 7:23-cv-00004-M-RJ, vous ne recevrez aucune somme d'argent dans le cadre de cette proposition de règlement. Vous serez toujours lié par la renonciation aux réclamations abandonnées dont il est question à l'article 6 ci-dessus.

L'AUDIENCE D'ÉQUITÉ DE LA COUR

19. Quand et où la Cour décidera-t-elle d'approuver ou non le règlement ?

La Cour tiendra une audience d'approbation finale (parfois appelée audience d'équité) sur ce règlement le **3 novembre 2025 à 14 heures**. Cette audience aura lieu dans la salle d'audience n° 1 du tribunal fédéral du district Est de Caroline du Nord (U.S. District Court for the Eastern District of North Carolina Alton Lennon Federal Courthouse), 2 Princess Street, Wilmington, NC 28401, sous la présidence du juge Richard E. Myers, Are II. Lors de cette audience, la Cour examinera si le règlement transactionnel proposé - y compris les honoraires, les coûts et les dépenses à accorder à l'avocat de la classe et toute récompense pour services rendus accordée aux plaignants nommés - est équitable, raisonnable et adéquat, et s'il doit être approuvé. Lors de l'audience ou à l'issue de celle-ci, la Cour décidera d'approuver définitivement le règlement. Nous ne savons pas combien de temps prendra la décision. L'heure et la date de cette audition peuvent être modifiées sans préavis.

20. Dois-je me présenter à l'audition ?

Non. Vous n'êtes pas obligé d'assister à cette audition. L'avocat de la classe répondra aux questions que la Cour pourrait avoir sur le règlement. Vous pouvez également payer votre propre avocat pour qu'il assiste à l'audience, mais ce n'est pas obligatoire.

Si le règlement fait l'objet d'objections écrites, la Cour peut les examiner à ce moment-là. Si vous déposez une objection, vous n'êtes pas obligé de venir à la Cour pour en parler si vous ne le souhaitez pas. La Cour peut toutefois écouter les opposants qui ont demandé à s'exprimer lors de l'audience d'approbation finale.

21. Puis-je prendre la parole lors de l'audition ?

Si vous présentez une objection valable dans les délais, vous pouvez demander à la Cour l'autorisation de vous exprimer lors de l'audience sur l'équité. Pour ce faire, vous devez envoyer une lettre indiquant qu'il s'agit de votre "Avis d'intention de comparaître à l'audience sur l'approbation finale du règlement du recours collectif dans l'affaire *Jacinto Gomez Ovando et al. v. Mountaire Farms, Inc., et al.*" N'oubliez pas d'indiquer votre nom complet, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre signature. L'avis d'intention de comparaître doit être envoyé au plus tard à l'adresse suivante, le cachet de la poste faisant foi **October 1, 2025** et être envoyé au greffier du tribunal, aux avocats du groupe et aux avocats de Mountaire aux adresses indiquées ci-dessus à l'article 15. En règle générale, la Cour n'autorisera pas les personnes qui se sont retirées du règlement à s'exprimer lors de l'audience.

PAS DE REPRÉSAILLES NI DE DISCRIMINATION

22. Si je suis un employé actuel des défendeurs et que je choisis de participer à ce règlement, suis-je protégé contre d'éventuelles représailles ?

Oui. La loi interdit à un employeur d'exercer des représailles ou des discriminations à l'encontre d'un employé qui décide de participer à ce règlement. Mountaire s'engage à ne pas exercer de discrimination ou de représailles à votre encontre en raison de votre décision de participer ou non au procès ou à ce règlement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

23. Existe-t-il d'autres détails sur le règlement ?

Oui. Le présent avis résume les conditions de base de la proposition de règlement. De plus amples informations sont disponibles en contactant l'administrateur du règlement et/ou le conseil de la classe. *Voir la section 7* ci-dessus.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'administrateur du règlement au numéro gratuit 1-(888) 330-3975; écrire à *Jacinto Gomez Ovando et al v. Mountaire Farms, Inc. et al.* administrateur du règlement, c/o CPT Group, Inc, 50 Corporate Park, Irvine, CA 92606, ou visiter le site Web à l'adresse suivante www.GomezOvandoNCChickenProcessingLawsuit.com. En outre, les coordonnées de l'avocat de la classe figurent à la section 7.

AUCUNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR CE RÈGLEMENT NE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU TRIBUNAL, AU GREFFIER, À MOUNTAIRE OU À SES AVOCATS.

Si vous souhaitez changer de nom ou d'adresse pour toute référence ou tout envoi ultérieur, veuillez communiquer votre

nouvelle adresse à l'administrateur du règlement. Vous pouvez le faire en envoyant une lettre à l'adresse suivante :

Jacinto Gomez Ovando et al c. Mountaire Farms, Inc. et al.
Administrateur du règlement
c/o CPT Group, Inc.
50 Corporate Park
Irvine, CA 92606

Courriel : GomezOvandoNCChickenProcessingLawsuit@cptgroup.com

Site web : www.GomezOvandoNCChickenProcessingLawsuit.com